

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 - 19 h 00

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène GAUTHIER-POULET, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs DROUET Alain - BOITELET Marilyne (adjoints) - FLEURY Stéphane - REGNIER Cyril - GOULET Angélique - VOUETTE Marion - RODE Martine - GOIS Serge

Absent excusé : M. CARON Fabien (pouvoir à Serge GOIS)

Absent : M. GROENEWEG Guillaume -

Mme GOULET Angélique a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Travaux de défense incendie
- Décision modificative au budget 2022
- Devis pour demandes de subventions
- Repas des Aînés
- Location de la parcelle ZV1 – révision du loyer
- Adoption du principe de reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activité au profit de la 3CBO
- Affaires diverses

Le procès-verbal du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2022-24 - Travaux de défense incendie

Concernant les travaux de défense incendie pour les hameaux « Les Dufours », « Les Trois Chapeaux », « Les Chopilles », la consultation des entreprises a eu lieu sur la plateforme *pro-marchespublics.com*. La date limite de remise des offres était fixée au 14 novembre 2022, 12h00.

Quatre candidats ont déposé une offre, dont une entreprise avec variante.

Ces offres ont été analysées par le Cabinet Merlin de Semoy (Loiret).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet Merlin,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet Merlin
- Valide l'attribution du marché de travaux de défense incendie à l'entreprise Merlin TP de Pannes (Loiret) selon la variante proposée, pour le montant suivant :

Travaux	Candidat	montant HT	montant TTC
Défense incendie	Merlin TP	72 864.20 €	87 437.04 €

- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue
- Autorise Madame le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour rappel, l'estimatif des travaux était de 69 791.25 € HT. La variante proposée utilise une méthode de terrassement par trancheuse. Les autres entreprises n'ont pas proposé cette solution, moins coûteuse.

Les travaux devraient être entrepris en février 2023.

Au vu du coût de cette opération, le sujet du financement est abordé. Des subventions ont été attribuées à hauteur d'environ 50 %. Madame le Maire propose de réaliser un emprunt pour le reste, soit pour 36 000 €. Des offres ont été reçues de la part de deux banques :

- Crédit agricole :
 - o Sur 60 trimestres (15 ans) : taux : 3.13 % - coût des intérêts : 9 248 €
 - o Sur 80 trimestres (20 ans) : taux : 3.11 % - coût des intérêts : 12 484.60 €
- Caisse d'Epargne :
 - o Sur 60 trimestres (15 ans) : taux : 3.20 % - coût des intérêts : 9 469.80 €
 - o Sur 80 trimestres (20 ans) : taux : 3.25 % - coût des intérêts : 13 100 €

Cette étude est à revoir, en fonction de la durée, du montant demandé, et des autres travaux éventuels à venir (véhicule, routes, enfouissement des réseaux). Il est noté que les travaux d'enfouissement des réseaux concernant un aspect d'embellissement ne seront pas prioritaires par rapport à l'entretien des routes.

2022-25 - Décision modificative au budget 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante, au budget communal 2022 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21538 : autres réseaux		10 000.00 €
Total D 21 : immobilisations corporelles		10 000.00 €
R 132 : subv investissement	26 000.00 €	
Total R 13 : subventions d'investissement	26 000.00 €	
R 1641 : emprunt en euros		36 000.00 €
Total R 16 : emprunts reçus		36 000.00 €

Devis pour demandes de subventions

En complément des devis déjà reçus et évoqués pour d'autres travaux (restauration des puits), un devis a été établi par M. Guérin pour la transformation du cabanon du cimetière en abri ouvert, pour 2 428 €. Le conseil municipal approuve cette proposition.

Le devis pour les bancs du cimetière est en attente. Le conseil municipal valide la forme arrondie des bancs et le choix du métal comme matériau.

Les demandes de subventions seront déposées avant le 15 janvier 2023, pour bénéficier de la FAPO auprès du Département.

Repas des Aînés

Des menus ont été proposés par le Relais de Courtemaux, pour 38 €, sans le dessert.
Il est décidé de commander les galettes à la boulangerie de La Selle-sur-le-Bied, et de l'offrir à chaque personne présente, y compris les personnes pour lesquelles le repas est payant.
Le choix du menu est défini.

2022-26 - Location de la parcelle ZV 1 - Révision du loyer

Mme Hélène Gauthier-Poulet ne prend pas part au vote.

Vu la délibération n° 2011-03 du 11 février 2011

Vu le bail rural établi en date du 29 octobre 2011, entre la commune et Hélène Gauthier-Poulet, concernant la parcelle ZV 1

Considérant que la valeur de l'indice des fermages 2022 s'établit à 110.26 par rapport à celui de 2021 fixé à 106.48

Le Conseil Municipal fixe à :

320.38 € / 106.48 x 110.26 = 331.75 €, payable au 1^{er} décembre 2022.

Adoption du principe de reversement de la taxe d'aménagement des zones d'activité au profit de la 3CBO

Seules les communes où une zone d'activité est implantée sont concernées par cette délibération = sans objet.

Affaires diverses

Noël des enfants : organisation de cette manifestation, pour dimanche 18 décembre 2022.

Formation premiers secours : la liste des conseillers municipaux intéressés est établie.

Orgue : M. Monnet, technicien conseil a effectué une visite de l'orgue le 15 novembre. En attente du retour de son rapport.

Citerne de récupération d'eau de pluie : Alain Drouet et Serge Gois sont chargés de demander des devis et d'en étudier la faisabilité.

Mme le Maire informe avoir attribué la prime CIA (complément indemnitaire annuel) à chaque agent.

Un Copil pour la valorisation de la Cléry est mis en place, pour la création d'une piste cyclable de Savigny (ou Sens) à Dordives le long de la rivière. Pour Courtemaux l'itinéraire passerait route de la Haie, vers le lavoir, l'église, et rue de la Cléry. Une demande est faite pour dévier l'itinéraire jusqu'au carrefour de la mairie afin de donner de la visibilité au restaurant. Les aménagements sont aux frais de la 3CBO sur notre territoire, et le projet est porté par 4 EPCI.

Projet de cuisine centrale : toujours en cours de discussion, face aux coûts, à la rentabilité, aux prix qu'il faudrait appliquer aux repas. Les communes de Courtemaux, Chantecoq et Saint-Hilaire se sont réunies le 22 novembre sur ce sujet. Pour le moment, l'étude reste en cours et sont envisagées des alternatives.

Une réunion a eu lieu avec la Sous-Préfecture et les services de la DDT, concernant les énergies renouvelables : ces organismes appuient le développement de ces technologies, les communes n'ayant qu'un avis consultatif.

Révision du PLUiH : document PADD (projet d'aménagement et de développement durable) établi pour 12 ans. Des rencontres avec les services de l'Etat sont prévues à l'échelle de la 3CBO en vue de limiter la consommation de foncier. Un travail est réalisé en parallèle pour revaloriser les logements vacants.

Une visioconférence a eu lieu avec les services de la Sous-Préfecture concernant les risques de délestage en électricité. Cette formule serait la dernière solution. Les coupures de ligne auraient lieu sur de la moyenne tension par zone de 1500 à 2000 foyers, entre 8h et 13h ou entre 18h et 20h, avec information 3 jours avant. Cela ne concernerait pas les hôpitaux, les centres de secours. Une prise en compte par Enedis des personnes à haut risque vital devra être réalisée.

La séance est levée à 21h00.

Madame le Maire,
Hélène GAUTHIER-POULET

La secrétaire,
Angélique GOULET